


Prix Le Bois Gravé
Atelier Vincent Auger
gravure en taille d'épargne


2015

Principes :

Pour cette première édition, le prix de l'association Le Bois Gravé / Atelier Vincent Auger sera attribué à un(e) artiste ayant réalisé une estampe originale et inédite, en noir ou en couleurs, tant sur le plan technique que créatif. Ce concours est ouvert aux membres ou résidents de la communauté européenne et de la Suisse.

Le thème :

Pour 2015 nous vous proposons :

Portrait et/ou autoportrait

Jury :

Le prix sera décerné par un jury constitué des membres du comité de rédaction de la revue et de 2 personnalités du monde de l'estampe. Ce jury est seul habilité à décerner ce prix et ses décisions sont sans appel.

**le
bois
gravé**

Caractéristiques techniques :

L'estampe originale et inédite devra être réalisée sur 4 matrices au plus, et chacune des couleurs sur une matrice différente en repérage. Les matrices seront gravées sur des supports ne dépassant pas la hauteur typographique (c'est-à-dire 23 mm d'épaisseur) quelque soit le support utilisé.

Le format papier de l'estampe sera au maximum de 50 x 65 cm.

Le papier du tirage sera un Rives de 250g.

Le format des matrices 40 x 52 cm maximum. Les tailles champlévées doivent être suffisamment creusées afin que les blancs ne montent pas, sauf avis exprès du candidat (Une épreuve de bon à tirer au format du papier du tirage soit 50 x 65 cm), devra nous être fournie pour la délibération du jury.

Clôture des dépôts :

La date limite de remise ou d'envoi des gravures sera le 13 avril 2015 à :

Atelier Vincent Auger
37 rue Louise Weiss
75013 Paris
01 45 86 98 57

courriel : ateliervincent.auger@gmail.com

Chaque candidat ne peut concourir qu'avec une seule gravure, il devra par ailleurs écrire au dos de l'épreuve ses coordonnées ainsi qu'une courte description technique des matrices.

L'épreuve présentée restera à la disposition des archives de l'association.

Le choix du jury sera diffusé et disponible sur notre blog (<http://le-bois-grave.blogspot.fr/>) un mois après la délibération de ce dernier.

Prix :

L'association Le Bois Gravé / Atelier Vincent Auger effectuera, à ses dépens, un tirage à 30 exemplaires de la gravure sélectionnée par le jury et un article sur le lauréat au sein de la revue avec une parution au mois de juin 2016.

L'association conservera un tirage de 15 exemplaires numérotés de I à XV pour la

vente au numéro, (les 15 exemplaires réservés à l'artiste seront numérotés de I à 15), 5 exemplaires hors commerce, 5 exemplaires destinés aux membres du jury et 1 exemplaire pour le dépôt légal.

L'ensemble sera signé et justifié par l'artiste. Les cinq candidats retenus pour la phase finale se verront remettre un exemplaire courant de la revue.

L'estampe récompensée pourra être exposée dans les diverses manifestations publiques du Bois Gravé.

Remise du prix :

Le lauréat sera prévenu personnellement.

La remise du prix se fera le jour de la Journée de l'estampe, place Saint-Sulpice, à Paris, au mois de juin 2015 sur le stand de la revue Le Bois Gravé.



AUTORISATION DE DIFFUSION

Chacun des participants au concours doit renoncer aux droits de reproduction de son estampe pour notre revue et notre blog, ainsi que toute autre publication à fin publicitaire.

- Nom :
- Prénom :
- Adresse complète :
- Tél :
- Mobile :
- Mail :
- Site :
- Blog :

Autorise l'association Le Bois Gravé à diffuser mon estampe.
Le _____ 2014, à _____

Signature :